

MUTUELLE D'ENTREPRISE ET DÉPART À LA RETRAITE : COMMENT BIEN GÉRER LA TRANSITION ?

UTWIN informe sur les risques de rupture de couverture santé entreprise et livre ses conseils pour une transition sereine.

Le passage à la retraite représente une étape majeure de la vie, mais aussi un moment de questionnements sur de nombreux aspects pratiques. Parmi eux, la couverture santé reste un point souvent négligé. Une part importante des actifs ignore ce qu'il advient de sa mutuelle d'entreprise une fois partie à la retraite. Pour éviter toute rupture de couverture, UTWIN, spécialiste en assurance de Personnes, livre ses conseils pour bien anticiper cette transition.

La portabilité individuelle : un droit particulièrement encadré

Au moment du départ en retraite, le salarié dispose de deux options : conserver le contrat proposé par son entreprise ou en rechercher un nouveau. La première solution est rendue possible **grâce au dispositif de portabilité individuelle** prévu par l'article 4 de la loi Evin (loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989).

Toutefois, ce maintien est soumis à des conditions strictes : la demande doit être formulée par écrit à l'assureur **dans les 6 mois suivant la fin du contrat de travail**. Le salarié doit **être effectivement retraité et ne pas bénéficier d'un autre régime obligatoire ou collectif**.

Un coût qui peut doubler du jour au lendemain

Malgré certains avantages - garanties souvent plus complètes et services de prévention inclus -, **maintenir sa mutuelle d'entreprise n'est pas toujours la solution optimale**.

*« Conserver son ancien contrat peut être rassurant, mais ce n'est pas forcément le plus adapté ni le plus économique. », explique Julie du Castel, responsable produits chez UTWIN. « C'est souvent au moment du passage à la retraite que les salariés prennent conscience du véritable coût de leur complémentaire santé, l'entreprise ne prenant plus en charge sa part, qui représente au minimum 50 % de la cotisation. **Le retraité se retrouve ainsi à payer l'intégralité de sa cotisation** ».*



La première année, le tarif appliqué aux retraités ne peut excéder celui des salariés encore en poste. Ensuite, si une hausse intervient, elle est strictement encadrée : elle ne peut dépasser +25 % la deuxième année, puis +50 % la troisième année par rapport au tarif des actifs. C'est **à partir de la quatrième année que les tarifs pourront être librement fixés.**

De plus, les garanties, choisies par l'employeur, ne correspondent **pas nécessairement aux besoins spécifiques des seniors** qui s'avèrent particuliers en matière d'optique, dentaire, audition et hospitalisation longue durée.

Les clés d'un bon choix de couverture santé à la retraite

« Notre rôle, en tant que spécialiste en assurance de Personnes, est de rendre cette transition au passage à la retraite plus lisible, plus fluide et plus sereine », souligne Martin Vancostenoble, président de UTWIN. « Notre volonté est d'accompagner chacun à faire des choix éclairés et adaptés, sans subir ni rupture ni mauvaise surprise ».

Pour les retraités souhaitant souscrire un nouveau contrat, UTWIN recommande de **prêter attention à quelques critères essentiels :**

- La prise en charge des soins coûteux, tels que l'hospitalisation ou le dentaire ;
- Le remboursement des consultations et des spécialistes (secteur 2, dépassements d'honoraires) ;
- L'accès à un réseau de soins partenaires pour réaliser des économies sur des dépenses de santé souvent coûteuses (opticiens, dentistes...) ;
- Le tiers payant : pour éviter l'avance de frais ;
- L'assistance et les services à domicile (hospitalisation, immobilisation...) ;
- Les tarifs des cotisations et leur évolution, afin d'éviter les hausses brutales avec l'âge.

Et d'**observer une attention particulière aux points suivants :**

- Les délais de carence ou franchise ;
- L'âge limite d'adhésion ;
- Les exclusions ou limitations (affections de longue durée) ;
- La présence de bonus de fidélité permettant d'améliorer la couverture dans le temps.

« Faire le point sur ses besoins actuels et à venir est nécessaire. Demander des devis comparatifs et ne pas négliger les services additionnels », précise Julie du Castel. « Se faire accompagner par un expert comme un courtier peut s'avérer déterminant pour prendre la bonne décision ».

Dans tous les cas, **il est important d'anticiper** : le passage à la retraite ne signifie pas une rupture de couverture santé, mais nécessite une décision éclairée. Il existe des **contrats spécifiques pour les retraités, souvent plus adaptés à leurs besoins et budget**. L'essentiel est de ne pas attendre les derniers jours pour faire valoir ses droits. Pour les personnes aux ressources limitées, des aides, comme la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), peuvent également être sollicitées.

Les 7 règles d'or pour prendre la bonne décision à propos de sa complémentaire santé, lors du passage la retraite :

1. Faire le point sur ses besoins de santé actuels et futurs ;
2. Comparer sa mutuelle actuelle avec les offres seniors individuelles ;
3. Demander plusieurs devis personnalisés ;
4. Ne pas négliger les services additionnels proposés par le contrat santé qui peuvent améliorer l'accès aux soins, limiter les restes à charge et favoriser la prévention pour rester en forme ;
5. Se faire accompagner par un expert comme un courtier ;
6. Se renseigner sur les aides en cas de faibles ressources ;
7. Anticiper la décision : ne pas attendre les derniers jours pour faire valoir ses droits.

Contact presse

See it first - Joséphine ADJAGBENON

Tél : 06 32 30 85 66

Mail : josephine@seeitfirst.fr

À propos de UTWIN

Fondée à Lyon en 2015, UTWIN est une société de services spécialisée en assurance de Personnes qui conçoit, gère et distribue des solutions en assurance Emprunteur et Santé. Précurseur de l'assurance Emprunteur 100 % digitale et acteur clé de la transformation de l'assurance Santé, l'entreprise place depuis sa création, l'innovation au cœur de son modèle pour amplifier la performance commerciale de ses partenaires et offrir à ses clients des solutions à la fois intuitives et accessibles.

Reconnue comme résolument disruptive, UTWIN a reçu de nombreuses distinctions : label Fintech Innovation, lauréat Argus d'Or (innovation digitale pour UBOX Emprunteur), label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne et Élu Service Client de l'année en 2024.

UTWIN, qui compte 80 000 assurés, s'appuie sur un réseau de plus de 4 000 courtiers et partenaires, ainsi que sur l'expertise de 75 collaborateurs engagés qui réinventent chaque jour le futur de l'assurance de Personnes.

Pour en savoir plus : www.utwin.fr